



Monsieur MOLINARI Louis
20 rue André Sabatier
69520 GRIGNAY

Chasse-sur-Rhône, le 26 mai 2025

n° LRAR : 2C 179 347 9316 8

N/REF : NI224096_CHASSE-SUR-RHONE_NOEP

Terrier/propriétaire : T10/LOT14ter

Objet : Incorporation des rues Mozart, Sidney Bechet, Berlioz et Strauss dans le domaine public communal – Notification d'arrêté d'ouverture d'enquête publique préalable au transfert d'office.

PJ :

- Arrêté de Monsieur le Maire de Chasse-sur-Rhône prescrivant l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'incorporation des rues Mozart, Sidney Bechet, Berlioz et Strauss dans le domaine public communal
- Extrait de l'état parcellaire
- Extrait du plan parcellaire
- Questionnaire (enveloppe retour jointe)

Monsieur,

La Commune de Chasse-sur-Rhône envisage d'incorporer les rues Mozart, Sidney Bechet, Berlioz et Strauss dans le domaine public communal afin d'en assurer l'entretien ainsi que la prise en charge des divers réseaux.

Par délibération n° 16_12_066_2B1 en date du 16 décembre 2024, le Conseil Municipal a ainsi décidé d'engager la procédure de transfert d'office et de soumettre ce projet à enquête publique.

Ainsi, en votre qualité de propriétaire indivis(e) des parcelles :

- AD 319 constituant la rue Mozart,
- AD 320 constituant la rue Sidney Bechet
- AD 321 constituant les rues Strauss et Berlioz
- AD 318 en partie en nature de parking public

et en application des articles L. 134-1 et 2 et R. 134-30 du Code des relations entre le public et l'administration, et des articles L. 318-3 et R. 318-10 du Code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, par **arrêté n°008/2025 en date du 22 mai 2025**, Monsieur le Maire de Chasse-sur-Rhône a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert d'office.

Cette enquête se déroulera en mairie de Chasse-sur-Rhône - Hôtel de Ville, Place Jean-Jaurès, 38670 CHASSE-SUR-RHONE-

du vendredi 20 juin 2025 au mercredi 09 juillet 2025

aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit **de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00** (sauf samedi, dimanche et jours fériés)

Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront consultables par le public à la mairie de Chasse-sur-Rhône pendant 20 jours consécutifs soit du vendredi 20 juin 2025 au mercredi 09 juillet 2025 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ci-dessus mentionnées.

Vous pourrez consigner vos éventuelles observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse mentionnée dans l'arrêté joint.

Le Commissaire Enquêteur recevra en personne les observations du public au cours de permanences organisées à la Mairie et aux dates indiqués ci-après :

- **Vendredi 20 juin 2025 de 09h00 à 12h00**
- **Mercredi 09 juillet 2025 de 14h à 17h00**

La présente notification est faite notamment en vue de l'application de l'article R. 141-7 du Code de la voirie routière littéralement reproduit à la fin de ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,



Christophe BOUVIER

Article R.141.7 du Code de la voirie routière :

« Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics. Lorsque leur domicile est inconnu la notification est faite, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural. »